

Rapport établi en application des **dispositions de l'article 173-VI de la loi** sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)¹



Informations relatives à la société de gestion Russell Investments France (Exercice 2019)

I. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

(Article D.533-16-1 du COMOIFI – II – 1°)

A. Politiques

1. Particularités de la gestion de Russell Investments France

Filiale du groupe Russell Investments, Russell Investments France est une société de gestion spécialisée en gestion multi-actifs.

Le cœur de métier du Groupe Russell Investments est de rechercher les stratégies et les gérants les mieux adaptés à l'objectif fixé avec le client, en architecture ouverte. Les portefeuilles résultants sont combinés dans des enveloppes juridiques pouvant prendre différentes formes (fonds de mandats, mandats dédiés, fonds dédiés, FIVG, etc.).

L'approche de Russell Investments France, très « orientée client » (gestion d'actifs exclusivement pour compte de tiers), est caractérisée par une grande capacité de mise en œuvre de stratégies sur mesure et par une exigence élevée sur le niveau des services fournis.

2. Politique ESG

Russell Investments France est aligné sur l'approche ESG de Russell Investments, laquelle repose sur les 4 convictions suivantes :

- Les éléments ESG ont un impact sur le prix des actifs
- La compréhension profonde des facteurs ESG crée de la valeur dans le processus d'investissement
- L'ESG améliore l'organisation et l'efficacité des entreprises d'investissement elles-mêmes (gouvernance, transparence, intégrité, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)…)
- L'engagement actionnarial améliore le processus d'investissement

Russell Investments attache une importance primordiale à la transmission progressive des connaissances et des pratiques relatives aux informations ESG et à l'investissement responsable ; le partage de documents de recherche (« white papers ») et les remontées des meilleures pratiques contribuent à entretenir une saine émulation interne.

C'est essentiellement au niveau de la sélection des gérants que l'approche ESG prend tout son sens pour Russell Investments ; Russell Investments cherche notamment à apprécier l'intensité avec laquelle ces derniers intègrent des critères ESG dans les portefeuilles qui leur sont confiés.

¹ Dispositions du décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015.

Par ailleurs, en tant que société de gestion exclusivement « orientée client » caractérisée par une forte capacité à réaliser des gestions sur mesure, Russell Investments a mis en place une segmentation des portefeuilles en fonction du degré d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement, en structurant son offre en trois ensembles :

- Offre de type 1 : Approche « mainstream », consistant à utiliser les connaissances de l'équipe ESG interne, à réaliser des due diligence auprès des gérants sélectionnés, à pratiquer « l'intégration » auprès de ces gérants, à réaliser des mesures d'exposition ESG ex-post, et à appliquer les politiques de vote et d'engagement de la société de gestion (cela concerne tous les portefeuilles et services Russell Investments)
- Offre de type 2 : Approche consistant à intégrer certaines contraintes ESG ou éthiques, à la demande du client, et à reporter sur l'impact de ces critères sur la performance (cela concerne tous les portefeuilles mixtes combinant gestion classique et gestion ESG)
- Offre de type 3 : Approche personnalisée, consistant à intégrer les contraintes ESG de construction de portefeuille propre au client, et à reporter selon des métriques répondant également au cahier des charges du client (cela concerne les portefeuilles « purs » ESG) ; dans cette offre, Russell Investments déploie les stratégies ESG répondant aux attentes spécifiques de ses clients, dans le cadre d'enveloppes dédiées :

- Exclusions normatives ou éthiques
- Stratégies « Best in class » (sélection des meilleures pratiques ESG)
- Gestions thématiques
- Impact investing

3. Politique d'engagement

La stratégie d'engagement actionnarial de Russell Investments France s'intègre dans celle déployée au niveau mondial par Russell Investments.

En tant qu'investisseur responsable, Russell Investments cherche à piloter l'efficacité managériale des entreprises dans lesquelles elle investit en exerçant une influence sur leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Parce que la gouvernance d'une entreprise a un impact fort sur la création de valeur pour l'actionnaire, une proportion significative de notre démarche actionnariale est centrée autour de la rémunération des dirigeants, des droits des actionnaires et la stratégie du conseil d'administration.

Russell Investments a formalisé sa démarche de suivi des progrès des émetteurs dans lesquels elle est investie (politique d'engagement) autour de trois axes :



Dialogue avec les actionnaires contestataires et les analystes

- Recueil d'information supplémentaire sur les résolutions proposées
- Partage de documents et d'opinions sur les tendances du marché et les perspectives de nos investissements

Dialogue avec les gérants

- Echanges sur les informations supplémentaires sur les résolutions proposées
- Analyse supplémentaire sur les résolutions proposées

Dialogue avec les émetteurs

- Echanges sur les informations supplémentaires sur les résolutions proposées
- Possibilité pour les émetteurs d'exprimer et clarifier leur point de vue
- Partage de notre appui / opposition sur les résolutions proposées

Les sujets de gouvernance représentent une part prépondérante des propositions émises par Russell Investments. Les sujets de gouvernance représentent une part prépondérante des propositions.

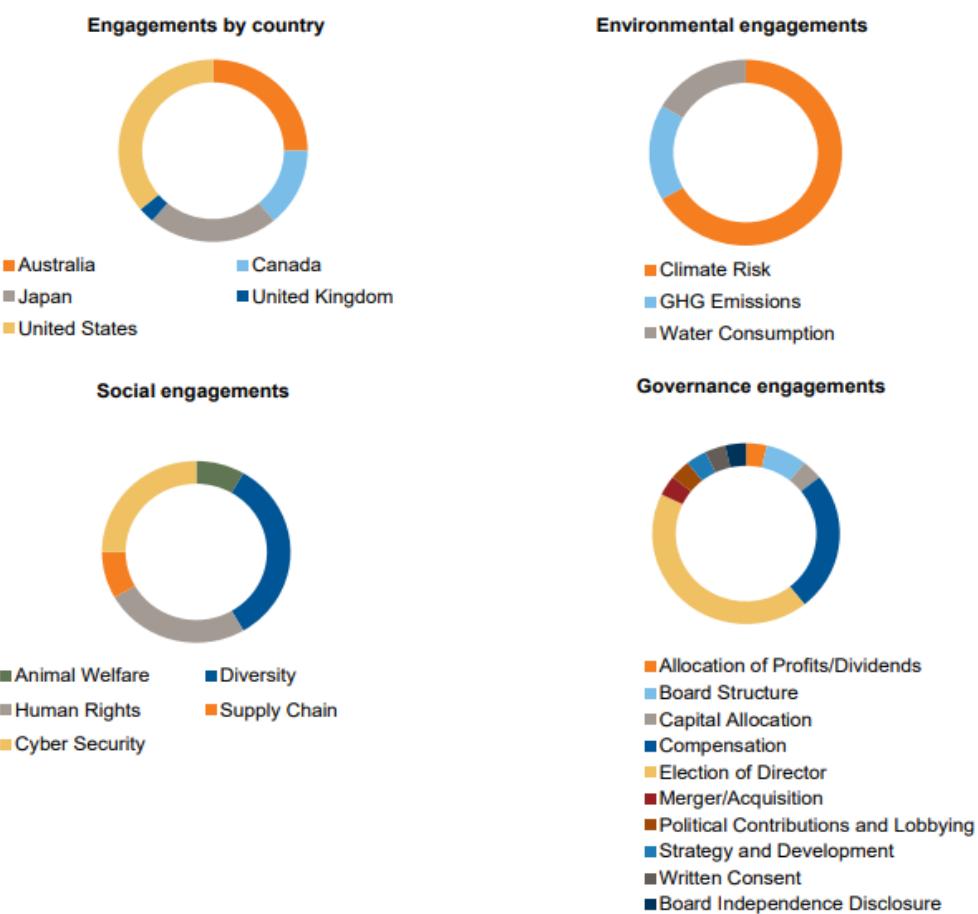
En 2019, approximativement 50% de nos engagements étaient liés à la gouvernance d'entreprise, 30% à l'environnement et 20% aux sujets sociétaux.

La gouvernance englobe un large éventail de sujets, mais nous pensons qu'encourager la sélection de membres du conseil d'administration qualifiés et indépendants de l'entreprise reste cohérent avec la volonté de promouvoir la valeur actionnariale et de réaliser des progrès en faveur de problématiques liées à l'ESG.

Cette thématique représente 23% de nos efforts de sensibilisation, mais nous avons également communiqué de manière importante sur le risque climatique.

Le risque climatique et les émissions de gaz à effet de serre ont été les sujets de discussion dans près de 20 % des interventions. Notre programme a concerné la sensibilisation, la surveillance et l'importance d'une transparence accrue.

Si les entreprises reconnaissent de plus en plus l'importance des risques climatiques et affiche une certaine volonté à publier volontairement ses impacts dans leurs rapports, il s'agit là d'un domaine dans lequel de nombreuses entreprises peuvent encore s'améliorer. Enfin, promouvoir la diversité au sein des conseils d'administration, du management et des effectifs représentait environ 8 % de nos engagements totaux en 2019.



Pour faciliter des engagements plus significatifs dans des domaines ayant un impact significatif sur la valeur pour les actionnaires, nous avons identifié des domaines d'intérêt dans lesquels concentrer nos efforts d'engagement. Ces domaines sont utilisés lors de nos discussions, offrant une approche cohérente et dirigée. Ces domaines d'intervention seront revus et adaptés au fil du temps pour tenir compte de l'évolution des intérêts du marché.



Vous trouverez plus d'informations sur cette approche sur notre site Web www.russellinvestments.com y compris notre reporting 2019 sur nos votes et politique d'engagement.

4. Politique de vote

Russell Investments France délègue à Russell Investments, qui gère les OPCVM, le soin d'exercer les droits de vote des titres détenus.

Dans certains cas, Russell Investments France est amené à voter aux assemblées générales (dans les très rares cas de détention de titres en direct) ; le vote est alors aussi délégué à Russell Investments Ltd, appliquant la politique du groupe.

Russell Investments est un actionnaire actif, comme le montre le nombre de résolutions soutenues ; la politique du groupe repose sur la conviction que les investisseurs ont la responsabilité d'influencer le comportement des entreprises dans lesquelles ils investissent, dans l'objectif de protéger ou d'améliorer la valeur de l'actif au travers de l'exercice des votes.

Le vote en assemblées générales s'exerce avec l'appui des recommandations personnalisées fournies par Glass Lewis.

Les principes directeurs de la politique de vote de Russell Investments sont accessibles sur www.russellinvestments.com/uk ; d'une façon générale, Russell Investments est favorable :

- A l'indépendance, la responsabilité, la réactivité et la compétence des administrateurs (les nominations sont étudiées au cas par cas ; les administrateurs doivent être en majorité indépendants)
- A la séparation entre Président et Directeur Général
- Aux mesures anti-OPA (à moins que Glass Lewis ne recommande de voter « contre » ; les résolutions sont étudiées au cas par cas)
- A la rémunération du management via les émissions d'actions (sous réserve qu'il n'y ait pas de risque de dilution potentielle)
- Aux bonus plafonnés et liés à la performance (rémunération du management)

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'activité en matière de votes des résolutions de Russell Investments en 2019 :

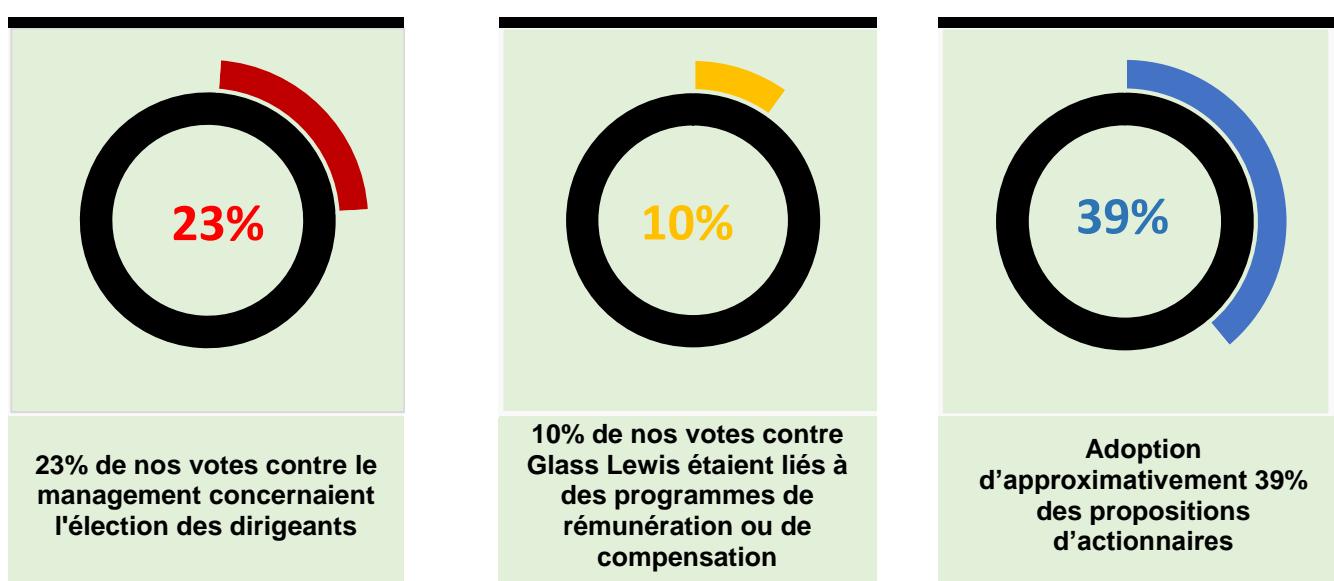
Participation à des Assemblées Générales	Nombre de résolutions votées	Nombre de votes contre l'avis du prestataire	Nombre de votes contre le management
9512	92902	3705	11059

Plus spécifiquement, sur le continent Européen, le détail des votes est fourni dans le tableau suivant :

2,183 Votes contre le management	938 Votes contre l'avis du prestataire	276 Votes contre les propositions des actionnaires
-------------------------------------	---	---

Nos votes contre Glass Lewis (notre prestataire en charge de nos votes aux Assemblées Générales des entreprises que nous détenons) sont principalement dus à nos directives différentes concernant les exigences en matière de délai de préavis pour les assemblées générales. En 2019, nous avons voté en faveur d'une réduction des délais de convocation des assemblées générales à 14 jours, sauf si Glass Lewis recommandait un vote contre, auquel cas nous avons voté au cas par cas. En outre, au cours de la saison, nous nous sommes concentrés sur les politiques de rémunération, 10 % de nos votes portant à nouveau sur une déconnexion entre la rémunération et la performance en matière de rémunération des cadres.

Statistiques du vote européen (%)



Propositions de l'actionnariat européen

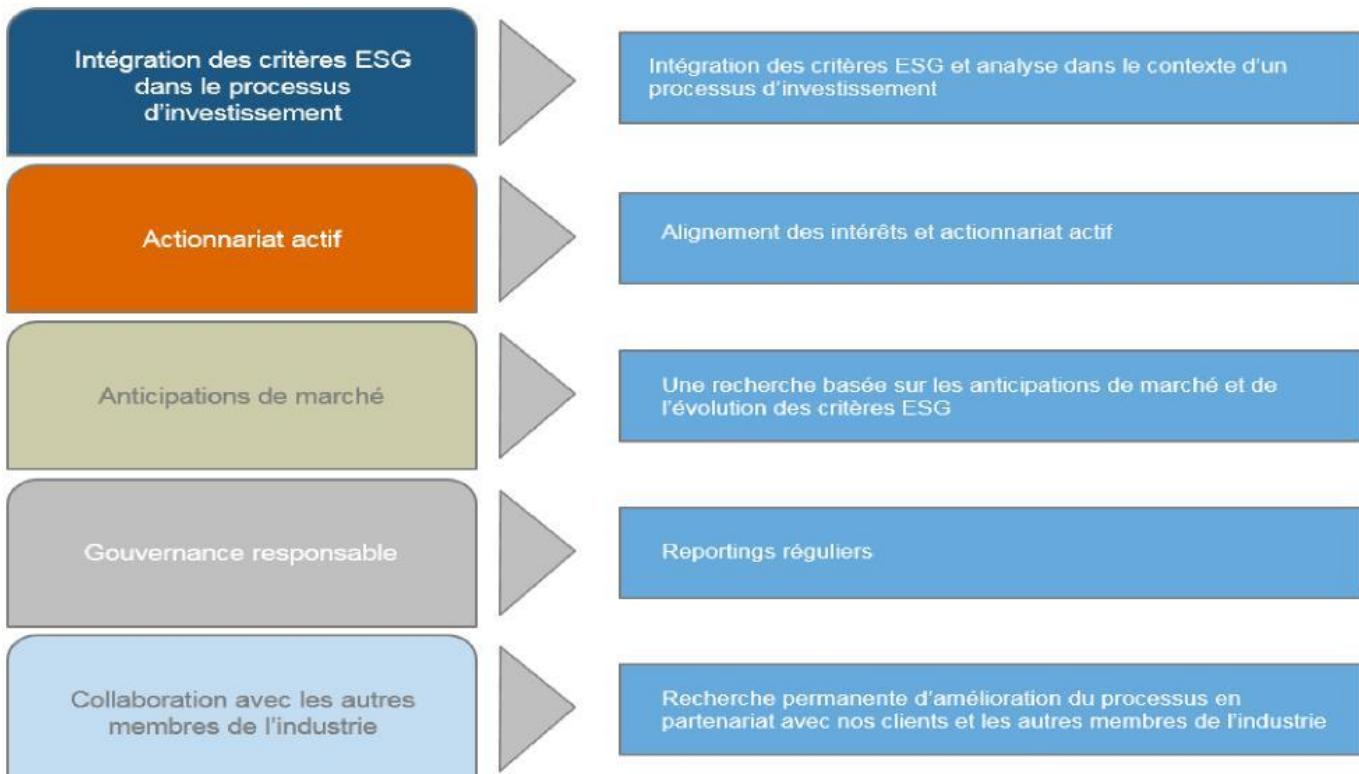
Russell Investments possède une vision exigeante de la gouvernance d'entreprise et, en cas de désaccord, évalue les membres du conseil d'administration en fonction des performances de l'entreprise en comparaison de ses pairs, des antécédents et de la réactivité de la direction, ainsi que des objectifs proposés. Nous avons ainsi voté contre environ 57% des candidats divergents en raison de la mauvaise conception, du manque d'information et de l'incapacité des candidats à faire véhiculer les objectifs de l'entreprise. Glass Lewis a noté que l'accroissement de la diversité parmi les membres du conseil d'administration et les dirigeants restait l'un des principaux thèmes des propositions d'actionnaires en 2019, et nous nous attendons à voir davantage de mobilisations autour de ce thème en 2020. La diversité reste l'une des nos principales priorités en matière d'engagement sociétal.

B. Moyens

1. Ressources internes (Russell Investments)

L'organisation des processus ESG de Russell Investments est centrée sur la satisfaction des besoins des clients, auprès desquels sont mis à disposition des ressources internes spécifiques :

- Le Conseil de Développement Durable (Russell Sustainability Council / RISC) : composé de 20 membres issus du management (investissement, stratégie et recherche, relation clientèle) répartis dans 9 pays (Amérique du Nord, Europe, Asie, Australie). Ce comité est une instance d'échanges sur l'investissement durable, les demandes des clients et les meilleures pratiques.
- Les Experts ESG (ESG Knowledge Specialists / EKS) : spécialistes des sujets relatifs aux données environnementales, sociales et de gouvernance, ces experts (gérants, analystes, recherche) ont pour rôle de s'approprier et diffuser les connaissances pratiques et académiques ESG / Investissement Responsable sur les diverses classes d'actifs et zones géographiques, et de s'assurer de l'intégration des critères ESG dans le processus de sélection des gérants ; parce que ses experts sont spécialisés par classes d'actifs, zones géographiques et styles de gestion, Russell Investments est capable d'identifier quel processus d'investissement a le plus de chances d'être positivement impacté par des critères ESG.
- Le Comité d'Investissement Responsable (Responsible Investment Committee) : composé de membres sélectionnés du RISC et de l'EKS, cet organe est en charge de faire évoluer l'offre de Russell Investments de façon à répondre au mieux aux attentes des clients en matière d'Investissement Responsable (recueil des demandes des clients, veille sur les techniques, gestion des projets de développement) ; il est rattaché au Comité Global Produits / Global Product Committee).
- Le Comité de Vote (Proxy Voting Committee / PVC) : dédié à l'exercice des droits de vote, ce comité définit les principes directeurs des politiques de vote et d'engagement en conformité avec les réglementations locales, et déploie les procédures opérationnelles de dialogue.



2. Données ESG externes

Russell Investments France utilise les scores ESG calculés par Sustainalytics.
Les métriques « carbone » sont fournies par Trucost.
Par ailleurs, Russell Investments s'appuie sur Glass Lewis pour le vote aux assemblées générales des émetteurs.

C. Méthodes

(Article D.533-16-1 du COMOIFI – II – 1° et II – 2°)

A l'exception des produits dédiés « ESG » pour lesquels le client a souhaité mettre en place une stratégie spécifique d'intégration des données ESG (approches d'exclusions, de « best in class », thématiques, etc.), Russell Investments France n'insère pas explicitement de critères ESG dans le processus de décision d'investissement des produits (OPC et mandats) qu'elle gère.

En revanche, Russell Investments est en capacité de fournir à ses clients les résultats de l'application d'un certain nombre de méthodes, avec lesquelles ils peuvent être en mesure de suivre leurs expositions ESG, et réorienter leur cahier des charges s'ils le jugent nécessaire :

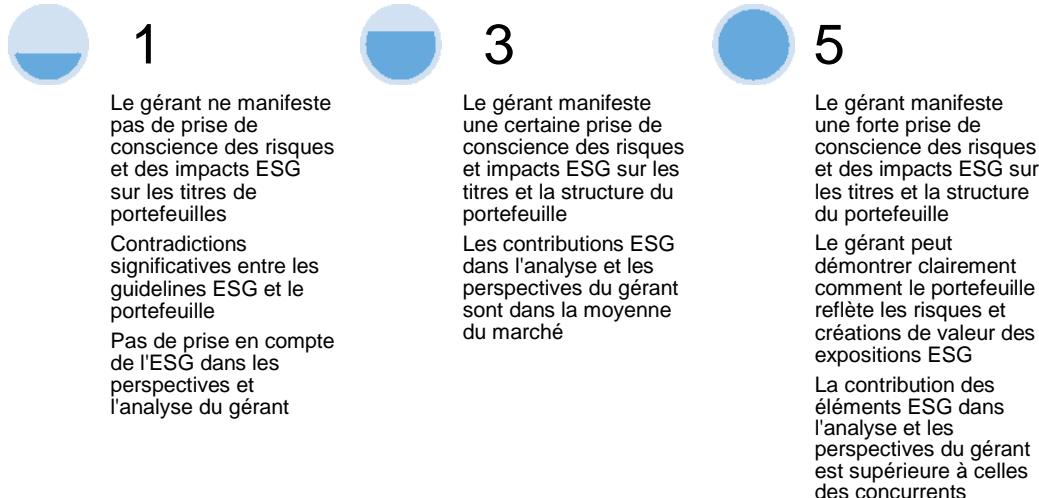
- Notation ESG des gérants (ex-ante)
- Scoring ESG des portefeuilles (ex-post)
- Mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles (ex-post)
- Engagement actionnarial et politique de vote

La mesure des expositions aux critères ESG est effectuée par les équipes de Russell Investments, qui disposent de l'expertise et de la technologie (outils de data management) nécessaires pour restituer les informations ESG au niveau des fonds de fonds (architecture ouverte), par transparence.

La mesure est réalisée pour tous les fonds ouverts et sur demande pour les mandats et OPC dédiés ; elle concerne toutes les classes d'actifs cotés (actions, obligataire, infrastructure, immobilier) ; les indicateurs sont disponibles en absolu, relativement à l'indice. ; les calculs sont faits mensuellement pour les fonds.

1. Notation ESG ex-ante des gérants

Russell Investments intègre dans son processus de sélection des gérants un critère de « prise en compte des éléments ESG » ; depuis 2011, chaque gérant auquel Russell Investments confie un mandat d'investissement fait l'objet d'une notation ESG établie selon un barème de 1 à 5 qui dépend de l'intensité de la « prise en compte des éléments ESG » dans son processus de gestion :



Le classement propriétaire attribué par les analystes de Russell Investments à chaque gérant exploite notamment :

- La signature de la société de gestion aux UNPRI
- L'existence d'une politique ESG
- L'étendue de l'implémentation de cette politique
- La taille des ressources ESG dédiées
- La force des produits ESG offerts

Le niveau de création de valeur et d'appropriation des risques ESG par le gérant est apprécié à la fois sur le process global de construction du portefeuille et sur chacune des positions, et ceci pour toutes les classes d'actifs.

D'un point de vue méthodologique, les éléments permettant de noter les gérants sont obtenus à partir :

- De questionnaires recueillis auprès des gérants

Les politiques et les pratiques des gérants sont appréhendées par l'exploitation des réponses aux questionnaires, qui constituent une base importante d'informations permettant de comparer et de classer les gérants ; en 2019, plus de 400 questionnaires ont été envoyés.

- D'enquêtes ESG menées régulièrement auprès des gérants

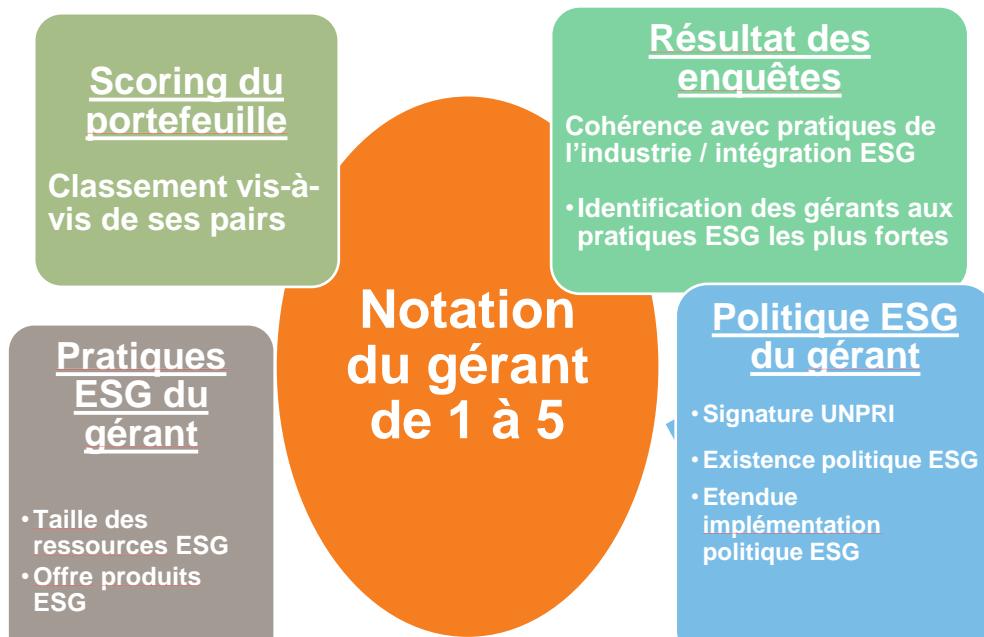
Ces enquêtes de benchmarking sur les pratiques ESG visent à :

- (Assurer la cohérence avec la compréhension de Russell Investments des pratiques de l'industrie autour de l'intégration ESG)
- (Identifier les gérants dont les pratiques d'investissement sont supérieures à celles de leurs pairs)

- D'une revue quantitative des portefeuilles

Un scoring ESG ex-post de chaque portefeuille est établi en s'appuyant sur les données de Sustainalytics et de Trucost ; combiné au classement vis-à-vis des pairs, le scoring permet de valider la cohérence entre la politique et les pratiques annoncées et la réalité observée.

In fine, la notation du gérant est le produit des éléments suivants :



Le tableau suivant, indique le pourcentage de gérants disposant d'une couverture ESG et bénéficiant de la meilleure notation interne par les équipes de Russell Investments.

NOTATION DES GERANTS	ACTIONS	OBLIGATIONS	ACTIFS REELS	TOTAL
3	97%	99%	64%	95%
4	94%	95%	68%	93%
3 + 4	95%	96%	66%	93%

Russell Investments établit les scores ESG (note globale et notes E, S et G) ex-post des portefeuilles (fonds actions, obligations, infrastructures, immobilier coté) en utilisant les données des fonds sous-jacents par transparence. Ces notations sont faites mensuellement à l'aide des données ESG fournies par Sustainalytics ; elles sont par ailleurs enrichies :

- D'une identification des titres ayant des expositions ESG spécifiques (filtres ESG)
- D'une analyse du risque géographique, pour les obligations gouvernementales.

La sélection de Sustainalytics par Russell Investments vise à obtenir des données ESG, y compris les scores dans chaque catégorie, ainsi qu'une note globale ESG. Ces scores viennent en plus d'environ 150 autres éléments de données ESG. Les données nous sont transmises mensuellement par Sustainalytics via un transfert automatique de fichiers, stockés en interne, et consultables par toutes les parties concernées.

Les données de Sustainalytics sont utilisées et évaluées comme suit :

- Nous utilisons actuellement le système composite de notation ESG fourni par Sustainalytics, qui fait appel à environ 150 critères différents pour établir ses notes.
- Le moteur de contrôle du risque géographique de Sustainalytics fourni des données mises à jour sur les obligations gouvernementales, qui inclut un rating ESG pour chaque pays et plusieurs informations complémentaires.
- Nous avons un système en place pour identifier et filtrer les titres qui possèdent des expositions ESG spécifiques, en utilisant les données des rapports que nous recevons mensuellement de Sustainalytics.
- Notre collaboration avec Sustainalytics nous permet de participer à des sessions de questions-réponses constructives avec eux.
- Elle nous permet également de réévaluer constamment leurs données, en utilisant aussi les informations que nous recevons de nos investisseurs.
- Nous utilisons également des données ESG de Sustainalytics pour aider à établir notre politique de vote et d'engagement des actionnaires.

2. Mesure d'empreinte carbone ex-post des portefeuilles

Russell Investments France est en mesure de calculer l'empreinte carbone de tous les portefeuilles qu'elle gère. Le calcul est réalisé sur les portefeuilles actions et sur les portefeuilles obligations de façon indépendante.

Pour apprécier le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GES), Russell Investments utilise les mesures suivantes :

- **Empreinte carbone absolue** : moyenne pondérée des émissions de CO2 (en tonnes)

L'empreinte carbone absolue quantifie les GES émis par chaque entreprise détenue en portefeuille sur un périmètre qui couvre les émissions directes (générées par l'activité de l'émetteur et par celles qu'il contrôle / scope 1) et les émissions indirectes (générées par l'importation ou l'exportation d'électricité, de chaleur ou de vapeur / scope 2). Pour chaque émetteur, le total des émissions GES est rapporté à la valeur boursière (portefeuille actions) ou la valeur d'entreprise (portefeuille obligataire), multiplié ensuite par l'encours détenu par le portefeuille pour cet émetteur. L'empreinte carbone absolue du portefeuille est obtenue par la somme des GES par position.

- **Empreinte carbone relative** : moyenne pondérée des émissions de CO2, rapportée au chiffre d'affaires (en tonnes / M USD)

Cet indicateur, rapporté au chiffre d'affaires de chaque émetteur, permet de comparer l'intensité de leurs émissions de GES, indépendamment de leur taille.

Pour ce calcul, on rapporte l'empreinte carbone absolue (scope 1 et 2) du portefeuille au chiffre d'affaires pondéré du portefeuille (somme des chiffres d'affaires de chaque émetteur, divisé par la valeur boursière ou d'entreprise de l'émetteur, multiplié par l'encours détenu dans le portefeuille).

- **Empreinte carbone relative active** (différence entre l'empreinte carbone relative du portefeuille et celle de l'indice de référence)

Cet indicateur utilise la métrique « Empreinte carbone relative » du portefeuille, que l'on calcule avec les mêmes règles sur l'indice de référence. La différence entre ces deux informations permet d'apprécier le positionnement du portefeuille en matière d'émissions de gaz à effet de serre au regard des « émissions moyennes » de son univers d'investissement.

Les données utilisées pour cette mesure proviennent de Trucost. Russell Investments a sélectionné Trucost pour obtenir des données sur le carbone et les réserves en ressources naturelles pour soutenir la recherche "low carbon" au sein de nos processus d'investissement, ainsi que les exigences spécifiques de clients pour des portefeuilles dédiés qui ciblent une réduction de l'empreinte carbone.

Les données Trucost sont intégrées dans le flux de recherche de Russell Investments de diverses façons. Sur une base mensuelle, les fichiers sont chargés dans nos plateformes de données pour le reporting continu du portefeuille, le rebalancement et la recherche stratégique. Russell Investments utilise également la plate-forme en ligne Trucost eBoard qui fournit un accès ad hoc et plus de détails sur les données carbone d'une société, que nous pouvons intégrer dans notre processus.

3. Restitution de l'exercice des votes

A la demande de ses clients, Russell Investments est en mesure de consolider les résultats de l'exercice des droits de vote effectué au sein de chaque sous-jacent, au niveau du portefeuille.

Les données restituées sont :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles le portefeuille a exercé ses droits de vote, par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles il détenait des droits de vote
- La répartition des votes par zones géographiques et orientation (pour, contre, abstention)
- Les taux d'approbation / d'opposition aux résolutions, répertoriées par grandes thématiques (composition du conseil, rémunération des dirigeants, conventions réglementées, dispositifs anti-OPA, résolutions de RSE...).

II. Contenu, fréquence et moyens d'informations des clients relatifs aux critères ESG

(Article D.533-16-1 du COMOIFI – II – 1°)

Russell Investments met à disposition de ses clients et parties-prenantes les informations relatives à ses initiatives et engagements en matière d'investissement responsable sur le site internet de Russell Investments France, www.russellinvestments.com/fr :

- Politique en matière de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissements de Russell Investments France
- Rapports Article 173-VI (documents relatifs à la société de gestion et aux OPC)

La politique de Russell Investments France en matière d'insertion des données ESG dans les décisions d'investissement s'alignant sur celles du groupe Russell Investments, les détails sont accessibles sur le site de Russell Investments www.russellinvestments.com/uk :

- Politique d'investissement responsable
- Politique d'engagement actionnarial
- Politique environnementale
- Politique citoyenne (« Supporting communities »)

Par ailleurs, l'équipe de recherche publie régulièrement des travaux de réflexions (« white papers »), destinés à partager l'information sur les principaux sujets concernant les données ESG et leur utilisation dans les décisions d'investissement :

- "Materiality Matters: Targeting ESG issues that can impact performance" (février 2018)
- "Decarbonization 2.0: Russell Investments' sustainable investing solution for the energy transition" (mars 2017)
- "Fixed Income ESG Survey Dec 2016" (mars 2017)
- "Are ESG tilts consistent with value creation?" (juillet 2014)
- "Integrating Environmental, Social and Governance (ESG) issues: Russell's manager research and sustainable financial value" (février 2011)

- "Implementing ESG in Private Real Estate Portfolios: the case of US and pan-Europe core funds managers" (juillet 2010)

Russell Investments communique également aux clients qui en font la demande :

- Pour les portefeuilles « combinés » (partiellement investis dans des mandats de gestion spécifiquement ESG) : reporting sur la prise en compte des critères ESG et sur l'impact de cette prise en compte sur la performance
- Pour les portefeuilles « spécifiques ESG » (portefeuilles sur mesure, selon les souhaits exprimés par le client : exclusion, décarbonation, thématique ESG...) : reporting correspondant aux particularités du mode de gestion

A noter que ce type de portefeuille est proposé aux clients français par Russell Investments France, mais n'a pas encore été adopté.

III. Liste des OPC prenant en compte les critères ESG

(Article D.533-16-1 du COMOIFI – II – 1°)

Russell Investments n'intègre pas systématiquement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus d'investissement des OPC ouverts.

En revanche, sur le périmètre des produits dédiés, Russell Investment France, comme l'ensemble du groupe, propose des stratégies spécifiques, orientées sur la gestion des expositions ESG ou la décarbonation :

- « Enhanced Portfolio Implementation » : mise en place de « tilts », critères ESG, exclusions normatives ou éthiques (exemple : portefeuille low carbon, intégration ESG...)
- Choix de gérants spécifiques ESG, ou mise en place de directives spécifiques ESG auprès des gérants
- Fonds thématiques / « impact investing » (ex : low carbon fund)

La communication des encours relatifs à chacun de ces fonds (fonctionnant en architecture ouverte) relève de la responsabilité des clients concernés.

IV. Adhésions charges, codes, initiatives, labels ESG

(Article D.533-16-1 du COMOIFI – II – 1°)

Au niveau international, Russell Investments, maison mère de Russell Investment France, participe de façon active et collaborative à la promotion de l'investissement responsable ; le groupe est signataire d'un grand nombre d'initiatives, chartes et codes :

- Signataire des UNPRI – *United Nations Principles for Responsible Investments* (<https://www.unpri.org>)
- Membre de RIA - *Responsible Investment Academy* (<https://www.unpri.org/academy>)
- Signataire du CDP - *Carbon Disclosure Project* (<https://www.cdp.net>)
- Membre de IIGCC – *International Investors Group on Climate Change* (<http://www.iigcc.org>)
- Membre de Australia / New Zealand IGCC (www.igcc.org.au)
- Signataire de *Global Investor Statement on Climate Risk* (<http://www.iigcc.org/publications/publication/2014-global-investor-statement-on-climate-change>)
- Membre de l'INCR / CERES - *International Network on Climate Risk* (<http://www.ceres.org/investor-network/incr>)
- Membre de l'ACSI – Australian Council of Superannuation Investors (<https://www.acsi.org.au>)
- Membre de SASB – *Sustainable Accounting Standards Board* (<https://www.sasb.org/>)
- Membre de ICGN - *International Corporate Governance Network* (<https://www.icgn.org/>)
- Membre de Share - *Shareholder Association for Research and Education* (<http://share.ca/>)
- Membre de Tomorrow's Company (<http://tomorrowscompany.com>)
- Application du *Financial Reporting Council - UK Stewardship Code* (<https://www.frc.org.uk>)

En 2019, et depuis l'audit des UNPRI en 2017, Russell Investments conserve son score de A+ dans la catégorie de la stratégie et de la gouvernance (le score global est établi sur la base de l'analyse du reporting effectué auprès de l'UNPRI, en distinguant les aspects relatifs à la politique d'investissement responsable, à la stratégie et aux objectifs, à la gouvernance et aux moyens humains, à la promotion de l'investissement responsable, et à la qualité du reporting ; le score A+ est affecté aux 5% des investisseurs les mieux notés).

V. Gestion des risques ESG

(Article D.533-16-1 du COMOFI – II – 1°)

L'une des convictions de Russell Investments est que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ont un impact significatif sur le prix des actifs financiers. Un corollaire de cette conviction est qu'en permettant de mieux valoriser les émetteurs présents en portefeuille, l'analyse des critères ESG contribue à mieux apprécier les risques financiers, et fournit ainsi un outil de pilotage de ces risques.

En appliquant ses méthodes (voir plus haut) de mesures des expositions aux risques ESG par transparence (gestion en architecture ouverte), Russell Investments donne à ses clients les moyens d'identifier les critères ESG qui constituent des « facteurs de risques financiers » et d'en mesurer l'importance.

INFORMATION IMPORTANTE

Vous pouvez nous contacter au **+33 1 53 57 40 20**
Site Internet : www.russellinvestments.com/fr

A l'usage exclusif des professionnels de l'investissement.

Ce document est produit et diffusé par Russell Investments France et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.

Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de Russell Investments France sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de Russell Investments France.

En conséquence, Russell Investments France ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues de Russell Investments France sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Russell Investments France - 750 380 214 RCS Paris. S.A.S. au capital de 3 370 000 euros.
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP12000010)
Adresse postale : 6, rue Christophe Colomb - 75008 - Paris - France
Site internet : www.russellinvestments.com/fr
Document non contractuel, mis à jour le 27/08/2020.
Copyright : Tous droits réservés © Russell Investments France, 2020